

Le 9 juin 2010.
Le 27 Sivan 5770

Ne pas négliger de soulager la souffrance, le jour du sabbat.

« *Jésus, l'ayant vu couché, et sachant qu'il était malade depuis longtemps, lui dit: Veux-tu être guéri ? Le malade lui répondit : Seigneur, je n'ai personne pour me jeter dans la piscine quand l'eau est agitée, et, pendant que j'y vais, un autre descend avant moi. Lève-toi, lui dit Jésus, prends ton lit, et marche. Aussitôt cet homme fut guéri ; il prit son lit, et marcha. C'était un jour de sabbat.* » (Jean 5 : 6 – 10)..

Jésus était venu pour « *rendre sa loi grande et magnifique* ». Loin d'en amoindrir la dignité, il voulait l'accroître. L'Écriture déclarait : « *Il n'aura ni défaillance ni découragement jusqu'à ce qu'il ait établi la justice sur la terre.* » (Ésaïe 42:21,4) Il était venu pour libérer le sabbat des lourdes exigences qui en faisaient une malédiction plutôt qu'une bénédiction.

C'est pour cette raison qu'il avait choisi le sabbat pour opérer la guérison de Béthesda. Cette guérison eût pu se faire aussi bien un autre jour de la semaine et la guérison eût pu avoir lieu sans que l'ordre fût donné d'emporter le lit. Mais alors l'occasion cherchée par Jésus eût manqué. Un dessein plein de sagesse était à la base de tous les actes du Christ pendant sa vie terrestre. Chacun de ses actes revêtait une grande importance en rapport avec son enseignement. Parmi les malheureux assemblés près de la piscine, il choisit le cas le plus désespéré pour exercer son pouvoir guérisseur; il ordonna à cet homme de porter son lit à travers la ville, publiant ainsi l'œuvre magnifique accomplie en sa faveur. Ceci susciterait la question de savoir ce qui est loisible de faire le jour du sabbat et Jésus aurait l'occasion de dénoncer les restrictions arbitraires imposées par les Juifs au jour du Seigneur et de proclamer la nullité des traditions.

Jésus leur fit savoir que l'acte de travailler au soulagement des affligés était en harmonie avec la loi du sabbat, en harmonie aussi avec le ministère des anges de Dieu qui font constamment la navette entre ciel et terre pour soulager l'humanité souffrante. Jésus a dit : « *Mon Père travaille jusqu'à présent. Moi aussi, je travaille.* » Tous les jours sont les jours de Dieu, au cours desquels il accomplit ses desseins à l'égard de la famille humaine. Si l'interprétation que les Juifs donnaient à la loi était juste, Jéhovah se trouverait en faute, lui qui vivifie et soutient tout ce qui vit depuis qu'il jeta les fondements de la terre; dans ce cas, celui qui a déclaré que son œuvre était bonne et qui a institué le sabbat pour commémorer son achèvement eût dû cesser toute activité et arrêter la marche de l'univers...

Dans ce cas, les fruits de la terre feraient défaut aux hommes, ainsi que les bienfaits qui font aimer la vie. Il faut que la nature poursuive son cours invariable. Si Dieu retirait sa main un seul instant, l'homme languirait et mourrait. L'homme a, lui aussi, une œuvre à accomplir en ce jour. La vie a des besoins qui réclament notre attention; les malades doivent être soignés; les nécessiteux doivent être secourus. **Celui-là ne sera pas exaucé qui néglige de soulager la souffrance, le jour du sabbat.** Le saint jour de repos de Dieu a été fait pour l'homme, les actes de miséricorde s'accordent parfaitement avec cette intention. **Dieu ne veut pas qu'une seule heure de douleur afflige ses créatures qui pourraient être soulagées un jour de sabbat ou tout autre jour.**

On attend davantage de Dieu le jour du sabbat que les autres jours. En effet, son peuple abandonne ses travaux habituels pour consacrer son temps à la méditation et au culte. On demande à Dieu des grâces plus abondantes que les autres jours. On sollicite plus particulièrement son attention. On réclame les bénédictions les plus précieuses. Et Dieu n'attend pas que le sabbat soit passé pour accorder ces faveurs. L'activité du ciel est incessante, et les hommes ne devraient jamais cesser de faire du bien. Le sabbat ne doit pas être un temps d'oisiveté. La loi défend, tout travail séculier ayant pour but le gagne-pain; tout travail destiné à procurer plaisir ou profit est interdit par la loi ce jour-là. Tout comme Dieu a cessé de créer, S'est reposé le sabbat et l'a béni, l'homme doit renoncer à ses occupations habituelles et consacrer ces heures sacrées à un repos salutaire, au culte, à de *bonnes actions*. En guérissant un malade, le Christ était en accord parfait avec la loi. Il honorait le sabbat...

Ellen G. White Jésus-Christ p 188 - 190

